

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE 23 mai 2025

L'An deux mil VINGT CINQ le 23 mai à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de CONDAT-SUR-GANAVEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Michel PLAZANET, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2025

PRÉSENTS : Serge CHASSAGNE, Marie-Françoise DUPUY, Gérard FULCRAND, Pascal GRELLET, Michel PLAZANET, Cécile SAGE, Jacques WARTEL Michel DESSENNE, Martin MOLLE,

ABSENTS : Claire NONY donne pouvoir à Jacques WARTEL
Pierre LOFFICIAL donne pouvoir à Michel DESSENNE
Ghislaine LAVAUD-STOTE donne pouvoir à Marie Françoise DUPUY
Cyril MALIGE LEQUENNE donne pouvoir à Gérard FULCRAND
Nelly PRIoux donne pouvoir à Pascal GRELLET
Alexis DROUET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Françoise DUPUY

QUORUM : atteint

Ordre du jour

- ✓ Évocation d'embauche d'un saisonnier pour les mois de juillet et août 2025
- ✓ Évocation passage du Tour du Limousin le 21 août 2025 et demande de subvention
- ✓ Travaux de réhabilitation d'un logement au-dessus de la Mairie
- ✓ Achat de compteurs d'eau télé-relevables
- ✓ Convention écoles Eyburie et Condat pour piscine Uzerche
- ✓ Prévoyance Santé : retrait de la délibération du 09 avril 2025 pour modification date prise effet
- ✓ Débat sur la gestion du service de l'eau
- ✓ Affaires diverses

✓ 1 Évocation d'embauche d'un saisonnier pour les mois de juillet et août 2025

Il est prévu l'embauche d'un emploi saisonnier pour les mois de juillet et août 2025

2 personnes ont postulé , l'une pour ½ temps, l'autre pour un temps plein.

Compte tenu des nécessités de remplacement des agents communaux pendant leur congé, il est privilégié une embauche à temps plein.

POUR : UNANIMITE 14 voix

2 PASSAGE DU TOUR DU LIMOUSIN

Le 21 août 2025, le Tour du Limousin passe à Condat lors de l'étape ST JAL/ MASSERET

La société organisatrice demande le recrutement de signaleurs sur le parcours ; elle sollicite également une subvention communale d'un montant de 600 €.

Le principe de la subvention est approuvé ; elle nécessitera une **DECISION MODIFICATIVE** du budget principal à prévoir à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

POUR UNANIMITE

3 TRAVAUX DE REHABILITATION DU LOGEMENT DE LA MAIRIE

Les devis fournis par M Sessac n'ayant pas pu être présentés par le maire, aucun débat n'a pu avoir lieu sur le choix des artisans ; les devis vont être renvoyés par mail à la mairie et le choix est à prévoir à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

4 ACHAT DE COMPTEURS EAU TELE-RELEVABLES

L'achat de ces compteurs permettra un relevé facilité pour les agents communaux .

Le montant pour **50 compteurs et le logiciel nécessaire** est de 3450 € HT

une **DECISION MODIFICATIVE** de 5000€ sur le budget EAU est à prévoir à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

POUR UNANIMITE

Dans l'optique d'une adhésion future à un syndicat, le conseil insiste sur l'importance de réaliser les travaux indispensables au maintien du bon état des réseaux :

CANALISATION DE LHORT : reprendre contact avec les propriétaires concernés pour leur rappeler leur obligation de servitude et faire les travaux avant la fin d'année.

POSE DE COMPTEURS SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX (atelier, mairie, salle des fêtes, cantine, école, cimetière) au mois de JUIN.

5 CONVENTION ECOLES EYBURIE ET CONDAT POUR TRANSPORT PISCINE UZERCHE

POUR UNANIMITE

6 PRÉVOYANCE SANTÉ : RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DU 09 AVRIL 2025 POUR MODIFICATION DATE PRISE EFFET

Cette délibération ANNULE ET REMPLACE celle prise le 09 avril 2025 suite à une erreur matérielle d'une part et d'autre part à la date de départ de la convention qui ne peut pas être rétroactive.
La convention débutera au 01 juin 2025.

POUR UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

- + subvention DETR sur voirie ; relancer par mail l'entreprise DEVAUX pour les travaux restant
- + enquête publique Lespinas : prendre rendez-vous avec M. Sagne
- + vérifier que les demandes de congés des employés communaux soient signées et validées par la maire
- + dossier de Puy l'alouette : prendre rendez-vous chez le notaire ;
 - + dossier vente Gorse : répondre au courrier de demande de renseignements d'urbanisme déposé par le notaire en FEVRIER 2025 auquel le maire n'a pas donné suite.
- + les conseillers déplorent que rien n'ait été prévu par la mairie pour les gerbes de la commémoration du 8 mai 1945.

SEANCE CLOTUREE A 22h 30

Prochain conseil fixé au MERCREDI 18 JUIN A 20H30